

Paris, le 9 juillet 2024

## Bilan semestriel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la société SCOR SE à BNP Paribas, en date de dénouement du 30 juin 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 134 414 titres SCOR SE
- 15 123 098 €

Au cours du premier semestre 2024, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 1 001 211 titres, pour un montant de 28 289 259 € (3 445 transactions).
- A la vente : 989 271 titres, pour un montant de 28 234 898 € (3 765 transactions).

Il est rappelé que :

1. lors du précédent bilan semestriel au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 126 974 titres SCOR SE
- 14 756 916 €

2. Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2023, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 1 406 430 titres, pour un montant de 39 619 171 € (6 487 transactions)
- A la vente : 1 407 946 titres, pour un montant de 39 829 852 € (6 556 transactions)

3. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 172 978 titres SCOR SE
- 12 671 840 €

4. Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 120 728 titres SCOR SE
- 13 790 289 €